

DEPARTEMENT  
DU NORD  
-----  
ARRONDISSEMENT  
DE CAMBRAI  
-----

COMMUNE



DE SAINT-PYTHON

## EXTRAIT du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Délibération N°36/2025

### OBJET :

**AVIS DU CONSEIL  
MUNICIPAL SUR LE  
PROJET DE  
CLASSEMENT DES  
SECTEURS PAVES DE  
PARIS-ROUBAIX ET  
SON VELODROME**

Membres en exercice : 15  
Membres de présents : 15  
Nombre de procurations : 0  
Nombre d'absents (ou excusés) : 0  
**Séance du 30 septembre 2025 à 18 h 30**  
**dans la Salle du Conseil**  
Convocation du 26/09/2025

Membres présents : FLAMENGOT Georges - LANZOTTI Jocelyne – BLAS Joël – LECLERCQ Pascale  
PETIT Bruno – BLAS Laurent – PAVOT Marijke - BOUDOUX Pascal – LAUDE Philippe - KEHL  
Valérie – HUBINET Sophie – DEMORY Michaël LASEMILLANTE Sophie - BURY Grégory -  
LEFEBVRE Frédérique

Membres excusés :

Membres absents :

Président : FLAMENGOT Georges

Secrétaire de séance : BLAS Joël

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'une procédure de classement des secteurs pavés de Paris-Roubaix est en cours. Cette course cycliste existe depuis 1896. Il donne connaissance aux élus de la plaquette de communication présentant le projet de classement.

L'objectif fondamental du classement est de protéger les pavés emblématiques de Paris-Roubaix et son vélodrome contre les menaces de macadamisation et de fournir une protection juridique pérenne assurant que ces éléments ne soient ni modifiés ni détruits par des aménagements futurs.

La commune de St Python est concernée pour le secteur baptisé Edouard DELBERGHE, Chemin de Nungesser. Les élus Joel BLAS et Bruno PETIT ont participé aux réunions du Comité de Pilotage relatives à ce dossier (13 octobre 2023, 7 mai 2024, 10 septembre 2024, 17 décembre 2024).

Monsieur le Préfet demande un avis sur l'instauration de cette servitude d'utilité publique et un avis en qualité de propriétaire du secteur pavé concerné.

Conformément à l'article R341-1 et R 341-5 du Code de l'Environnement,

Considérant que le classement des secteurs pavés du Paris-Roubaix constituerait d'une part une reconnaissance nationale de la valeur patrimoniale de ces pavés et de la course associée et d'autre part, une garantie de la protection pérenne de ces pavés,

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance du projet de classement et après en avoir délibéré,

- Emet un avis favorable sur le projet de classement des secteurs pavés de Paris-Roubaix, son vélodrome André Pétrieux et le Pont Gibus,
- Emet un avis favorable sur le projet de classement du secteur pavé appartenant à la commune de St Python.

Monsieur le Maire informe les élus qu'il a sollicité le Président de la CCPS afin de mutualiser l'entretien des secteurs pavés des communes membres (Capelle sur Ecaillon, Escarmain, Haussy, St Martin sur Ecaillon, St Python, Saulzoir, Sommaing, Vertain et Viesly). Compte tenu du nombre de communes concernées qui représente plus de la moitié des communes membres, l'intérêt communautaire est certain. Cette initiative a déjà été évoquée lors d'un Conseil Communautaire.

Pour extrait conforme

Le Secrétaire de séance,

  
J. BLAS



Le Maire,

  
G. FLAMENG